

LA PROTECTION DE LA NATURE EN CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

par M. SABOUREAU,
Conservateur des Eaux et Forêts
de la F. O. M.

FOREST LAND PROTECTION IN FRENCH SOMALI COAST

SUMMARY

The French Somali Coast is not as barren as any traveller passing through Djibouti may be inclined to believe. This territory includes many areas covered by vegetal formations. On higher laying ground such formations are to be seen as actual forests. Recently measures have been taken in order to protect such woodland against over grazing. The most important forest in this territory, the Daï forest, has just been declared as a National Park.

PROTECCIÓN DE LOS BOSQUES DE LA COSTA DE SOMALIA FRANCESA

RESUMEN

La Costa de Somalia Francesa no se presenta así desértica que podría creerlo cualquier viajero pasando por Djibouti. Este territorio abarca formaciones vegetales en numerosos puntos. En terrenos de mediana y gran altitud estas formaciones constituyen verdaderos bosques. Medidas han sido tomadas, hace poco, para preservar estos bosques contra una pastura abusiva. La selva de Daï, la más importante en ese territorio, cabe de ser clasificada como Parque Nacional.

Pour le voyageur, Djibouti reste le pays des cailloux, du « palmier en zinc ». L'aspect a cependant bien changé depuis une dizaine d'années grâce aux plantations de *Prosopis dulce* et de *Conocarpus lancifolius* (laurier du Yémen) sur les avenues, jardins et aux abords de ville, mais les légendes sont tenaces : parler d'arbres en cette contrée subdésertique semble une gageure.

Et pourtant, des formations claires existent en de nombreux points du Territoire (zones côtières, vallées, versants des montagnes) ; l'arbre joue, dans l'économie de ce pays, un rôle important mis en valeur par l'Inspecteur Général d'Agriculture

DENIS, qui écrit en son rapport sur les possibilités agricoles du Territoire :

« Il peut paraître extraordinaire de parler des produits forestiers de la Côte Française des Somalies. C'est cependant la végétation sylvestre qui fait vivre le cheptel ; et pendant les saisons sèches, lorsque les graminées et autres plantes basses sont rares, les arbres sont tellement broutés qu'ils prennent un aspect de buisson, souvent bien difficile à identifier. Ces boisements, déjà fortement atteints par le pâturage, sont également dévastés pour satisfaire aux besoins ménagers et industriels. »



Photo Service de l'Information de la Côte Française des Somalis.

La Côte des Somalis et la Mer Rouge, Baie de Tadjourah, vus du sommet des Monts Gouda.

En dehors des formations claires, buissonnantes, dégradées, que trop souvent on ne considère plus comme boisement, il existe quelques îlots forestiers en particulier dans les Monts Mabila et Gouda. Ces derniers possèdent une véritable forêt, paysage qui surprend le voyageur, car il n'y est plus accoutumé : c'est la forêt du Daï.

Elle est située au sommet des Monts Gouda, chaîne que l'on aperçoit de Djibouti, au nord de la baie de Tadjourah, et s'étage entre 1.200 mètres et le point culminant du Territoire : l'Eygualetta, à 1.775 mètres. L'altitude et l'exposition modifient

profondément les conditions climatiques et rendent possible une végétation importante, bien différente de celle des zones voisines ; le Daï est couvert d'une futaie claire.

* * *

Située sous l'équateur thermique, la Côte Française des Somalis subit des chaleurs excessives : la température moyenne annuelle de Djibouti est de 29°8, les moyennes mensuelles oscillent de 25°4 en janvier, mois le plus froid, à 35° en juillet, époque du maximum, les extrêmes observés ont été de 18°4 et de 49°5.

Aucune observation suivie n'a eu lieu au Daï. Des comparaisons d'observations faites au cours de séjours, indiquent des températures inférieures de dix degrés en moyenne à celles de la côte. En hiver, le thermomètre descend aux environs de 8 degrés ; les maxima restent inférieurs à 40 degrés en été.

La pluviosité est le facteur essentiel de la végétation en Côte des Somalis ; les différences sont aussi marquées que pour la température.

Djibouti reçoit une moyenne annuelle de 130 mm répartie en 17 jours pluvieux ; comme sous tous les climats arides, les années diffèrent considérablement ; les sécheresses sont catastrophiques pour la végétation : à ce point de vue, 1918 tient le record du minimum avec 10 mm,4 au total. Par contre, en 1949, la chute a atteint son maximum avec 288 mm, 7, ce total a d'ailleurs été la conséquence d'un mois de novembre, extrêmement pluvieux. Des périodes de deux à trois mois consécutifs sans ondées, parfois même de cinq et six, sont fréquentes à la Côte.

La situation est toute différente dans les Monts Gouda ; la région bénéficie à la fois des pluies d'hiver et des orages d'été par sa situation en limite des zones côtières et continentales. La première, soumise à la mousson indienne du Nord-Est, reçoit des pluies en saison fraîche, pluies peu importantes à la côte, car l'air s'est appauvri sur les plateaux d'Arabie, mais plus marquées sur les versants bien exposés ; de novembre à mars, les sommets sont souvent dans les nuages, les brouillards et crachins très fréquents de décembre à février ; par contre en été, la mousson de l'Afrique australe arrive très affaiblie. Toutefois, le voisinage des plateaux abyssins, puissants condensateurs, donne naissance à des orages de juin à août et provoque, l'après-midi ou le soir, des averses violentes.

Deux périodes sèches séparent ces saisons pluvieuses : de mars à mai et de septembre à novembre ; elles sont plus ou moins longues suivant les années.

Les chutes moyennes au Daï paraissent être de l'ordre de 400 mm, le nombre de jours pluvieux voisin d'une centaine.

Bien exposé à l'est, le massif est soumis à des vents violents presque toute l'année, ils augmentent l'évaporation, dessèchent le sol. La végétation présente de ce fait un caractère xérophyle accusé. Les genévriers aux troncs tourmentés portent la marque des conditions difficiles dans lesquelles ils se développent.

* * *

La décomposition des basaltes stratoïdes donne sous forêt, un bon sol forestier brun, à pH élevé (7,7 à 7,9), riche en humus et azote nitrique (70,0 à 84,6), à minéralisation normale et activité biologique forte.

Dès que la forêt se clairière, l'humus disparaît, le sol se dégrade, devient très lourd et se fissure profondément pendant les périodes de sécheresse, ce qui intensifie considérablement les pertes en eau et entrave la croissance des jeunes plants.

Ce microclimat particulier du Daï, a permis le maintien jusqu'à nos jours, d'un spécimen très rare de la flore sylvestre des hautes montagnes de l'Afrique orientale, flore disparue en bien des points avec l'assèchement du continent africain et les déprédations d'une population relativement nombreuse depuis plusieurs siècles.

* * *

L'essence nettement dominante est le *Juniperus procera*, le plus grand genévrier. Il mesure, en bonne station, jusqu'à trente mètres de haut ; au Daï, cet arbre à la limite altitudinale inférieure de son aire, soumis à des conditions climatiques difficiles, n'apparaît que vers 1.300 mètres et n'atteint pas ces dimensions ; sur des contrepentes bien abritées, on rencontre des pieds d'une vingtaine de mètres de haut, au fût droit élancé. Le plus généralement, cette espèce a un port tourmenté, conséquence de conditions de vie difficiles, la fibre torse ; beaucoup présentent des roulures et des traces de feu ; les plus gros sujets dépassent rarement un mètre de diamètre. Ils ont plusieurs siècles.

Ce genévrier, fort bien adapté aux dures conditions locales, supporte de longues périodes sèches ; il graine abondamment deux fois par an. Dès que les années sont favorables, ses semis s'installent, malheureusement, le fait est rare. Les peuplements du Daï sont composés de bouquets d'âge équienne, correspondant aux années propices. Les taches sont parfois détruites avant que les



Photo Service de l'Information de la Côte Française des Somalis.

Aspect de la végétation en haute altitude (Sommet des Monts Gouda) : au premier plan *Juniperus procera*.

brins n'atteignent l'âge adulte par des sécheresses anormales, catastrophiques pour les végétaux comme pour les animaux.

Le genévrier fournit un bois brun, rougeâtre, tendre, odoriférant, très durable, à grain fin. Il est facile à travailler, bien qu'un peu cassant.

Le genévrier se mêle dans les peuplements du Daï, à d'autres espèces ; la plus fréquente est l'*Olea chrysophylla*, bel olivier taillé généralement en têtard, car le bétail se montre friand des jeunes branches ; les pasteurs en nourrissent les troupeaux en période sèche. Les semis, de ce fait, sont très rares.

Le *Buxus Hildebrandtii*, petit arbre de huit mètres, est très abondant, il est très rustique, envahit les clairières, forme par place des taches pures au feuillage foncé qui tranchent de loin sur la teinte plus claire des genévriers ; cette essence est très frugale et peu exigeante pour l'intensité de la lumière.

Des Fleus souvent parasites, des Terminalia, des Acacia, diverses espèces se rencontrent à l'état isolé, elles n'ont qu'une importance limitée.

La forêt des plateaux du Daï et d'Adonfa est pauvre : on compte à peine une douzaine d'espèces ligneuses. Sur les versants, ce chiffre double ; dans les fonds humides des oueds, on dénombre trois à quatre fois plus d'espèces, soit une quarantaine ; la végétation est relativement riche et à caractère beaucoup plus hygrophile.

La forêt des Monts Gouda, vestige de la flore de l'Afar, renferme des endémiques rares et mérite d'être protégée ; elle est unique en Somalie. Elle présente, de ce fait, un intérêt scientifique indéniable.

Par ailleurs, le climat agréable du Daï, la beauté du site, les panoramas étendus sur la baie et le Cercle de Tadjourah, la présence de verdure, d'eau si agréable en contrée aride, lui confèrent un intérêt touristique de premier ordre. Elle répond à la définition même du parc national formulée par la convention internationale de Londres pour la protection de la faune et flore en Afrique. La forêt de Daï a été classée en parc national en 1939, par arrêté du Gouverneur ; mesure indispensable qui a facilité la protection du massif, mais est insuffisante car le parc n'avait pas été délimité effectivement ; ce travail, entrepris depuis peu, assurera l'avenir du peuplement.

Le classement en parc national est la seule mesure susceptible de protéger ce vestige intéressant au triple point de vue scientifique, touristique, hydrologique, et d'en obtenir l'utilisation la plus rationnelle et la plus utile.

Cette création se heurte cependant à de grandes difficultés. De tout temps, le Daï a été utilisé par les Danakils pour le pâturage de leurs bovins ; dans cette zone relativement pluvieuse, l'herbe est plus abondante et fournit une ressource qui n'est pas

à négliger. L'enquête menée il y a quelques mois a permis de fixer les servitudes qui grèvent la forêt. Son maintien est compatible avec le pâturage, sous réserve que celui-ci soit limité et organisé ; les parcelles en régénération devront être mises en défens jusqu'au moment où les jeunes brins deviennent assez nombreux et assez forts pour reconstituer le peuplement sans avoir à redouter la présence du bétail.

Certains doctrinaires regretteront sans doute cette tolérance, redoutant qu'elle entraîne la disparition d'espèces délicates. Ce danger est facile à écarter si la réserve est étudiée et son évolution suivie ; il reste toujours possible de créer, à l'intérieur du parc, une réserve intégrale ou de supprimer le pâturage s'ils'avère néfaste. Le Conservateur doit contrôler et prendre à temps les mesures de protection.

L'homme et les animaux domestiques sont un facteur important de l'évolution des formations naturelles ; en certains cas, il peut être intéressant de ne pas supprimer totalement ce facteur, mais empêcher qu'il ne devienne prépondérant, et assurer le maintien de l'équilibre biologique optimum.

Il est possible ainsi, de conserver non plus le type d'un monde inhabité et irréel, mais de la terre dans laquelle l'homme, roi de la Nature, en jouit tout en protégeant scrupuleusement toutes les formes de vie. Cette conception humaine est seule applicable dans les contrées déshéritées qui ne peuvent se priver totalement de certaines ressources, mais tiennent à conserver cependant leur patrimoine naturel actuel.

De telles mesures appliquées depuis un lustre semblent permettre une protection utile : les taches de semis de Juniperus de la forêt du Daï sont en extension, l'état des peuplements meilleur qu'il y a quelques années, mais la situation demande à être suivie de près car cette forêt reste très sensible à toute intervention et à toute influence extérieure.

LA PROTECTION DE LA NATURE EN AFRIQUE TROPICALE

Le problème de protection de la Nature, difficile à résoudre en Côte des Somalis, s'est posé de nos jours avec plus ou moins d'acuité dans toute l'Afrique ; partout, la conservation des formations naturelles soulève des problèmes délicats, chaque territoire l'a résolu suivant sa propre situation à la suite d'interventions

Aspects de la végétation en moyenne altitude (Plateaux du Daï et d'Adonfa) : Terminalia sp. Acacia sp.

Photo Service de L'Information de la Côte Française des Somalis.





Photo Service de l'Information de la Côte Française des Somalis.

Une case de passage à l'intérieur de la réserve du Dai

plus ou moins pressantes d'amis de la nature qui ont attiré l'attention des autorités, et alerté l'opinion publique sur la nécessité des mesures de protection. Ces mesures se sont surtout développées dans la période 1925-1930, au cours de laquelle la diminution de la faune a retenu l'attention du public ; dans le même temps, la forêt équatoriale n'apparaissait plus aussi inépuisable que l'avaient cru les premiers explorateurs. L'œuvre était mûre, l'opinion a soutenu l'action de savants et d'amis de la Nature qui ont provoqué les premières réalisations.

Dans un monde où malheureusement, trop souvent, l'homme méconnaissant les lois de la Nature, bouleverse imprudemment l'équilibre biologique et provoque des érosions désastreuses, des dommages considérables, parfois même des pertes irréparables, il n'est que temps de réagir en sauvant le patrimoine de l'humanité et l'ensemble des ressources naturelles à sa disposition. C'est le vœu que la Conférence de Bukavu de 1953 pour la protection, a solennellement énoncé en recommandant aux gouvernements qu'ils envisagent : « la préparation d'une convention qui fixerait les éléments essentiels d'une politique générale de protection de la Nature en Afrique, s'inspirant des vœux émis par les con-

férences techniques en matière de protection du tapis végétal; des ressources hydriques, etc., en vue d'y garantir la conservation de la couverture végétale spontanée des sols, des eaux et des ressources naturelles, dans l'intérêt principal des populations d'Afrique ».

De telles mesures sont indispensables et réalisables : elles réclament une organisation capable de résoudre le problème d'utilisation rationnelle des terres dont la solution est facile, à condition d'être étudiée méthodiquement, en tenant compte à la fois des possibilités du milieu (sol et climat), et des droits et usages des populations.

Tout être a le droit de vivre, nul de détruire ce qui appartient au capital de l'humanité tout entière. De plus en plus, l'homme moderne a besoin de s'évader de la vie trépidante et de se retremper de temps en temps dans la contemplation des beautés de la nature. Ces îlots sont des observatoires de premier ordre pour le naturaliste. Ainsi s'explique le développement des mesures en faveur de la protection de la Nature. Ce mouvement, né il y a moins d'un siècle aux Etats Unis, s'est étendu depuis le début de ce siècle à tous les pays et continue à se développer chaque jour, pour le plus grand profit de la science et de l'humanité.